

Circulaire d'information

INFCIRC/610/Add.2

13 juillet 2007

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Protocole additionnel à un accord relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Protocole additionnel à un accord sous forme d'échange de lettres avec L'ex-République yougoslave de Macédoine dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Entrée en vigueur

Conformément à son article 17, le Protocole additionnel¹ est entré en vigueur à la date à laquelle l'AIEA a reçu de L'ex-République yougoslave de Macédoine confirmation écrite que les conditions d'ordre législatif et constitutionnel nécessaires à l'entrée en vigueur ont été remplies, soit le 11 mai 2007.

¹ Reproduit dans le document INFCIRC/610/Add.1.